



Centre Intercommunal d'Action Sociale
de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

Compte rendu Conseil d'administration du 20 juin 2022

Point n°	Ordre du jour	N° de page
1	Approbation du dernier compte rendu	1
2	Décision modificatrice budgétaire 2022	1
3	Diagnostic CTG-ABS	2
4	Aides Culture- Enfance Jeunesse - Mesure de protection temporaire	2
5	Questions et informations diverses	

Annexe 1 : compte rendu commission du 25 avril 2022

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 17 membres en exercice, à l'exception de :

- Michel Barbier représenté par Christian Durand-Drouhin
- Doriane Osinski représentée par Michel Delepine
- Annick Boullard représentée par Martine Douay.
- Raymond Broszniowski représenté par Roche Saint Germain
- Florence Le Moigne représentée par Jean Paul Mongne
- Chantal Désenclos, Daniel Cavé, Daniel Dehédin, Nathalie Vasseur

Présents : 8

Votants : 13

Monsieur Jean Paul Mongne a été désigné secrétaire de séance

1/ Approbation du dernier compte rendu du 15/04/2022

Considérant la tenue du dernier conseil d'Administration 2022 et la lecture de son compte rendu (Cf. Annexe),

➤ **Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, d'approuver le compte rendu du dernier CIAS du 25 avril 2022, par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 vote abstention.**

2/ Décision modificatrice du budget primitif 2022

La CCVS a attribué au CIAS, une subvention de 10 000 € relative aux aides des personnes bénéficiant de la protection temporaire sur le sol français, il convient d'inscrire au budget 2022, la recette supplémentaire de 10 000 € et des crédits supplémentaires au chapitre 011 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
R- 7475 « Participation Groupement de collectivité »				10 000 €

TOTAL R 74 : Dotations et participations				10 000 €
DEPENSES				
D- 62873 Remboursement de frais au CCAS		7 000 €		
D- 62875 Remboursement de frais aux communes membres		3 000 €		
TOTAL D 011 Charges à caractères générales		10 000 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €

- **L'approbation de décision modificatrice du budget primitif 2022 du CIAS, a été votée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.**

3/ Diagnostic CTG/ABS

Le diagnostic avance lentement. La phase 1 était composée des entretiens d'acteurs locaux et de la table ronde des 28 maires. Celle-ci est finalement reportée au **10 octobre 2022** pour cause de calendrier législatif.

Un questionnaire a été envoyé aux 28 mairies ; seuls 3 sont revenus à ce jour. Ce questionnaire semble particulièrement lourd à remplir notamment pour les petites communes. Une version allégée devrait parvenir aux maires à la rentrée de septembre.

Un focus sur les hébergements d'urgence a été demandé au cabinet de consultant. Cette thématique doit être réétudiée lors du prochain Comité de pilotage.

Les premiers entretiens qui se sont déroulés en avril ont donné lieu à différents retours. Cela s'étend de négatif (temps d'entretien d'une heure considérée comme trop court ou consultante considérée comme incompétente) à positif (acteur et collègue agréablement surpris par la consultante et son travail d'écoute)

Comité de pilotage du diagnostic : La réunion de retranscription de la phase 1 a été planifiée **le jeudi 17 novembre à 14h.**

- **Un point relatif à la mise en route du diagnostic ABS/CTG a été proposé à l'assemblée délibérante.**

4/ Aides du CIAS

Pass culturel :

- Certaines communes semblent avoir des difficultés pour identifier leurs premiers bénéficiaires. D'autres ont déjà demandé plusieurs distributions, voire ont récupéré 22 chèques. Pour rappel, chaque commune peut obtenir 25 chèques. La première distribution étant terminée, une deuxième peut commencer, notamment pour favoriser les présences au festival du Murmure du Son.

Pour information, des familles contactent régulièrement le CIAS pour obtenir des chèques ; elles sont redirigées systématiquement vers leur Ccas ou leur mairie.

- Malgré les relances, pas de réponse des associations culturelles du territoire (exemple : école de musique associative) donc pas de nouveau conventionnement mis en place à ce jour.

Accueil de loisirs et séjours de vacances : les aides Séjours ski 2022 représentent 13 445.20€ Les aides Alsh Hiver et Printemps sont en cours de finalisation ; un premier mandat (familles de A à K) représente 3643.56€. Pour rappel, les aides aux Cias seront dorénavant déduites avant toute facturation des accueils de loisirs ou séjours de vacances proposés par le service enfance jeunesse de la CCVS.

Aides aux personnes bénéficiant de mesure temporaire sur le sol français : Pour faire suite aux décisions prises le 25 mai, la proposition de conventionnement a été adressée aux communes suivantes : Ault, Criel sur mer, Dargnies, Eu, Gamaches, Le Tréport, Mers les bains et Saint Quentin la motte.

Seuls les Ccas d'Ault et du Tréport ont signé la convention. Contact a été pris par le CCAS du Tréport pour obtenir les coordonnées de l'association « les villes solidaires »

Les membres du conseil s'interrogent sur la durée de la solidarité des familles accueillantes, notamment en termes de charges et de coût.

➤ **Un point relatif aux aides a été proposé à l'assemblée délibérante.**

5/Questions et informations diverses

Pas de question particulière

Clôture à 18H48

La vice-Présidente
Martine Douay



Le Secrétaire de séance
Jean Paul Mongne